

Fonds solidarité Logement :
Justificatifs nécessaires pour l'étude du dossier de MAINTIEN dans un logement
(impayés de loyers et/ou de charges)

Si une aide vous est accordée elle sera versée obligatoirement à votre bailleur ou à votre fournisseur sauf si vous avez payé par vous-même ou avec l'aide d'un prêteur.

- DOSSIER UNIQUE COMPLETE (4 pages) daté et signé**
- Justificatifs d'État Civil du demandeur et de son conjoint (si vie commune) : photocopie carte d'identité recto -verso, passeport, titre de séjour, de résident.....ou justificatif de perte avec document justifiant le dépôt de renouvellement.
- Photocopie du livret de famille (si enfants au domicile).
- Justificatifs de ressources des trois derniers mois** (décret 2/03/2015) de toutes les personnes vivant au domicile :
 - /// bulletins de salaires et/ou contrat de travail et/ou contrat d'apprentissage
 - /// pension de retraite et/ou pension alimentaire et/ou pension d'invalidité
 - /// bourse d'études
 - /// indemnités journalières
 - /// décision pôle emploi (ASS, ARE, ATA ...) : montant journalier + durée indemnisation et/ou date de fin de droit
 - /// CAF // MSA
- Photocopie de l'intégralité du contrat de bail obligatoire, daté et signé par le propriétaire et le locataire
- Si prêt en cours tableaux d'amortissements de l'accession à la propriété
- Copie de la taxe foncière.
- Copie de l'attestation d'assurance habitation en cours de validité (année de la demande FSL)
- Si un dossier de surendettement a été déposé, copie du justificatif de dépôt du dossier ou du plan proposé (tableau du plan conventionnel).
- Attestation sur l'honneur du prêteur, **carte identité** avec RIB du prêteur avec les justificatifs de paiement
- Pour une SCI, **copie de l'extrait KBIS de l'année en cours** , pour les agences immobilières N° de carte professionnelle
- RIB propriétaire et/ ou bénéficiaire **au même nom que le bailleur et annexe 3 (propriétaire) et/ou** RIB du bénéficiaire **au même nom que le locataire et annexe 3 (locataire)**
- Évaluation par le Travailleur Social de l'organisme de votre choix pour une dette supérieure à **800€**.
- Annexe **maintien 3** jointe au dossier obligatoirement complétée, datée et signée par le propriétaire et le locataire. **Si le compteur d'eau est au nom du BAILLEUR, attestation du bailleur indiquant la consommation réelle de l'occupant et un justificatif de la facture réglée par le bailleur.**
- Compte locatif ou document type ci-joint intitulé : « **ETAT DE LA DETTE** ».